



PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 4 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 4 mars à dix-neuf heures et trente minutes, se sont réunis à Bouvron, les membres du Conseil Municipal de Bouvron, sous la présidence de Monsieur Emmanuel VAN BRACKEL, Maire de Bouvron, dûment convoqués le 25 février deux mille vingt-six.

En présence de :

M. Emmanuel VAN BRACKEL, M. Francis BLANCHARD, M. Jeremy JEUSSET, Mme Laurence LE PENHUIZIC, M. Jacques POUGET, Mme Clotilde SHAMMAS, M. Thierry MÉNORET, M. Sylvain MALO, M. Xavier SAMZUN, Mme Mercedes DUFOUR-GATTI (arrivée pour le point n°1), Mme Caroline GASTARD, M. Gaël CHARRIAU, M. Emmanuel ROUILLE (arrivé pour le point n°6), Mme Maud BORE (arrivée pour le point n°1), M. Shamy RAVDJEE, M. Albert BICHON, M. Max PIJOTAT, Mme Murielle LECLERC, Mme Héloïse PIERRE et M. Jérôme LE MENE.

Excusée : Mme Sabine BAILLERGEAU-STEFFEN ayant donné pouvoir à M. Jérôme LE MENE.

Absente : Mme Armelle LORIEUX-WOLFF

Secrétaire de séance : M. Francis BLANCHARD.

Pour faciliter la lecture du présent compte-rendu, l'écriture inclusive ne sera pas mise en place. Mesdames et Messieurs les élu.e.s seront désigné.e.s comme les « élus ».

La séance débute à 19h30.

VALIDATION DU COMPTE-RENDU PROVISOIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2026.

M. le MAIRE demande si des modifications supplémentaires doivent être apportées au compte-rendu de la séance précédente.

Le conseil municipal, par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS,
VALIDE le compte-rendu provisoire qui prend valeur de procès-verbal.

DELIBERATIONS

1. CONVENTION AVEC ATLANTIQUE HABITATIONS POUR LA PRISE EN CHARGE DES FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES.

M. le Maire indique que dans le cadre de l'opération d'aménagement menée par Atlantique habitations sur l'îlot Datin, il a été convenu dans le cadre de la convention de réalisation du projet que la commune s'engageait à prendre à sa charge le coût des fouilles archéologiques et des frais afférents. M. le Maire rappelle que les opérations de fouilles ont été découpées en trois phases. La première portait sur les espaces publics, seul un diagnostic a été conduit. La seconde sur le bâti au sein duquel se trouvait une cheminée. Un diagnostic et une partie des fouilles ont été réalisées. Il reste ainsi à réaliser la fin de la phase 2, et l'intégralité de la phase 3, soit le sous-sol de l'îlot Datin. La maîtrise d'ouvrage de cette troisième phase est portée par Atlantique habitations. Le montant de la tranche ferme de la troisième phase est estimé à environ 311 000€ HT. Le bailleur étant la maîtrise d'ouvrage, cela permet à l'opération de se voir attribuer un fonds du ministère de la culture (FNAP) qui subventionne à hauteur de 75% le coût des fouilles, en prenant en compte comme montant éligible le coût de la construction des logements sociaux. Une proratisation est faite en se basant sur la superficie de logements sociaux construits.

Mesdames Bore et Dufour-Gatti entrent dans la salle du conseil.

L'opérateur en charge des fouilles ayant été désigné, il est proposé au conseil municipal d'acter par la signature d'une nouvelle convention le montant de la prise en charge.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 20 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION,

ENGAGE la commune à financer les fouilles archéologiques à hauteur d'un montant maximal de 225 153.30€ TTC, ce montant correspond au reste à charge à payer par Atlantique habitations après la perception du FNAP (fonds national pour l'archéologie préventive) et,

AUTORISE M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention avec Atlantique habitation telle que présentée lors du conseil municipal (en annexe de la délibération).

2. BAUX PROFESSIONNELS POUR LE LOCAL DU 1 RUE DE BARDOUX.

M. le Maire explique qu'à la suite du départ des médecins, il est proposé aux membres du conseil municipal de valider deux baux professionnels pour l'occupation du local situé au 1 rue de Bardoux.

Il est rappelé que le local du 1 rue de Bardoux avait été rénové en régie par la commune afin d'accueillir les médecins. Ce local plus grand que celui qu'occupait alors les médecins devait leur permettre d'attirer de nouveaux médecins, notamment des jeunes en fin d'études. Mais il s'avère que les médecins n'ont pu faire venir de nouveaux médecins, d'où leur souhait de se regrouper avec des professionnels de santé du secteur à Fay-de-Bretagne. Bien que la maison de santé ne soit pas encore construite, le docteur Bonnin souhaite commencer son travail avec le médecin de Fay-de-Bretagne.

Un bail serait signé avec Mme SUAIRE et Mme LERAY (infirmières actuellement déjà installées sur la commune) pour un montant de 400 euros (TTC), soit 333.33€ HT. Un autre bail serait contracté avec Mme CHESNEAU Diane pour une activité d'hypnose et de coaching pour un montant de 250€ TTC, soit de 208,33€ HT. Le montant des nouveaux baux est équivalent à celui des médecins. Les baux seraient mis en place à partir du 10 avril.

M. Malo souhaite savoir comment sont estimés les montants des baux.

M. le Maire répond qu'une proratisation en fonction des surfaces a été réalisée. Ces montants résultent d'un accord entre les différentes parties.

Mme Gastard indique qu'il sera nécessaire d'être vigilant à bien retirer l'enseigne indiquant qu'il s'agit d'un cabinet médical.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 19 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 ABSTENTION,
VALIDE la signature de deux baux professionnels

Et DONNE MANDAT à Monsieur le Maire, ou à son représentant, pour signer les baux professionnels ainsi que toutes pièces administratives et financières relatives à cette décision. Le prix du loyer est fixé à 400 € TTC mensuel pour Mme Suaire et Mme Leray, et il est fixé à 250€ TTC pour Mme Chesneau.

3. AVENANT AU PRÊT RELAIS AUPRÈS DU CRÉDIT MUTUEL.

M. le Maire indique qu'en 2025, la commune de Bouvron a engagé d'importants financements pour l'aménagement du centre bourg et des ilots Datin et Gendron. Afin de pouvoir faire face à ces dépenses, la commune a recouru à un emprunt relais d'un an (échéance en avril 2026) d'un montant de 350 000 euros dans l'attente du versement du montant de récupération de la TVA payée sur ces opérations. Pour information, M. le Maire indique que la récupération aura lieu cette année pour la commune, mais à l'échelle de l'intercommunalité, l'Etat l'a reportée d'un an.

De nouvelles dépenses étant à venir, notamment des fouilles archéologiques, dont la prescription a été formalisée par l'Etat au 2^{ème} semestre 2025, il est proposé au conseil de prolonger le prêt relais de trois mois, dans les mêmes conditions tarifaires, à savoir :

Taux fixe : 3,15%. Règlement des intérêts : Ils sont arrêtés chaque trimestre civil échu.

Ils sont payés trimestriellement et au plus tard le 20 du mois suivant le trimestre civil échu.

Remboursement anticipé : Possible sans pénalités, sans préavis.

Ce délai va permettre à la commune qui est en phase de préparation budgétaire de déterminer ses besoins à venir en emprunts pour 2026.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire sur l'opération susvisée, le conseil municipal ; par 20 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION,

AUTORISE

M. le Maire, délégataire dûment habilité, à signer seul un avenant au Contrat de Prêt relais prolongeant le délai du contrat de trois mois. Les caractéristiques de cet avenant sont identiques à celles du contrat initial, à savoir :

4. MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE DOCUMENTAIRE POUR LA BIBLIOTHÈQUE.

M. le Maire explique que la politique documentaire est devenue une obligation légale avec l'entrée en vigueur de la Loi Robert (loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021) relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique : « *Les bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements élaborent les orientations générales de leur politique documentaire, qu'elles présentent devant l'organe délibérant de la collectivité territoriale [...] et qu'elles actualisent régulièrement. Elles présentent également leurs partenariats avec les organismes culturels, éducatifs et sociaux [...] et les établissements d'accueil de la petite enfance.* »

À ce jour, la bibliothèque de Bouvron n'en était pas dotée : elle fonctionnait avec ces principes sans qu'ils soient formalisés. Sur les conseils de la Bibliothèque Départementale de Loire-Atlantique (BDLA), la bibliothèque souhaite se doter de cet outil pour valoriser et préserver ses collections et le travail fourni par l'ensemble de l'équipe, salariée et bénévoles. M. le Maire, à ce propos, ajoute que c'est une chance de pouvoir bénéficier des services de la BDLA.

Cette charte constitue un document de référence pour le fonctionnement de la bibliothèque. La proposition de charte a été adressée en amont du conseil à ses membres. Elle prône la notion de pluralisme, d'adaptation aux différents types de public. La méthodologie suivie pour assurer le désherbage des collections est également précisée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 20 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION,

- **APPROUVE** la mise en place d'une charte des collections,
- **Et DONNE** l'autorisation à M. le Maire, ou à son représentant de signer l'ensemble des documents afférents à la mise en place de cette charte.

5. AVENANT À LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION LA MINOTHÈQUE.

M. le Maire rappelle qu'au lancement du projet de tiers-lieu, une réflexion autour de son futur statut avait été lancée. Une commission dédiée a eu en charge de travailler ce sujet. Le statut associatif est apparu le plus adapté. Il a été validé en réunion publique (novembre 2019).

L'association la Minothèque a été officiellement créée le 18 janvier 2021. Il s'agit d'une association collégiale, fonctionnant sur des principes de gouvernance partagée permettant la participation des citoyens au projet. Elle est régie par un conseil collégial composé actuellement de cinq membres préalablement investis dans les commissions. Afin de poser le cadre de ses engagements, de ses missions et de ses moyens, une convention pluriannuelle d'objectifs a été signée le 15 septembre 2021 avec la municipalité et validée en conseil municipal. A l'occasion de cet échange sur l'historique de l'association, M. le Maire exprime sa fierté d'avoir un Tiers Lieu sur la commune.

En juin 2025, une partie des membres du bureau de l'association a été renouvelée. Il convient donc de mettre à jour la convention pour :

- Mettre à jour les représentants de l'association,
- Actualiser l'annexe projet,
- Préciser l'organisation du projet (notamment le rôle du facilitateur-animateur),
- De mettre en place un financement pluriannuel de l'association. Il est précisé que le montant annuel peut apparaître inférieur en comparaison des années précédentes, car auparavant des actions concernant la lecture publique étaient financées par l'association. Or, la commune a réaffirmé son souhait de les financer intégralement.
- De sécuriser les modalités de fin de convention hors manquement.

Il est proposé au conseil municipal de valider le contenu de cet avenant qui a été adressé préalablement aux membres du conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 19 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 ABSTENTION,

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention avec l'association la Minothèque annexé à la présente délibération
- **DONNE** l'autorisation à M. le Maire, ou à son représentant de signer l'ensemble des documents afférents à la mise en place de cet avenant.

6. RÉCOLEMENT FONCIER – RN 171 – DÉVIATION.

M. Blanchard indique que depuis l'ouverture de la déviation de la RN 171 en 2019, plusieurs parcelles le long du tracé se retrouvent sous gestion communale ou partagée avec l'État. Pour sécuriser juridiquement et cadastralement ces terrains, la DREAL a mené un récolement foncier avec levées par le géomètre et propositions de division des parcelles.

M. Blanchard s'appuie sur la carte fournie par la DREAL afin de montrer combien il est nécessaire de clarifier la situation de ces terrains.

M. Rouillé entre dans la salle du conseil municipal.

Pour Bouvron, certaines parcelles doivent être intégrées au domaine public non cadastré, d'autres régularisées dans le domaine privé communal. L'inventaire complet de ces terrains est projeté au cours de la séance. Les élus en avaient été précédemment destinataires. Cette opération de récolement foncier concerne également Fay-de-Bretagne et Blain. L'objectif est de bien fixer l'identité des gestionnaires,

mettre à jour le cadastre, sécuriser les interventions futures (entretien, projets, voirie) et garantir la conformité fiscale. La liste des parcelles concernées sera détaillée lors du conseil municipal.

Il est évoqué la notion d'acte authentique authentifié par des autorités administratives.

M. Blanchard explique qu'un acte en la forme administrative et un acte notarié sont des actes authentiques soumis aux mêmes règles. La DREAL a pu proposer cette forme pour proposer des transactions. M. Malo demande ce que c'est.

M. Malo demande ce qu'est la définition du domaine privé de la commune. M. le Maire répond que c'est un foncier qui peut être vendu. Il prend l'exemple d'une ancienne école. Elle appartenait au domaine public, elle a été déclassée afin de pouvoir être vendue. Le domaine public, quant à lui, est inaliénable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 21 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION :

Décide :

- **De valider** les propositions de récolement foncier transmises par la DREAL pour les parcelles situées sur le territoire communal selon le tableau ci-après ;
- **D'autoriser** le versement dans le domaine public non cadastré des parcelles relevant de la gestion communale et de l'État selon les plans fournis ;
- **De prendre acte :**
 - o que la parcelle YP 12 (20a) relève d'une mesure compensatoire environnementale Etat
 - o que les emprises situées sur la commune de Fay-de-Bretagne (XY57, XZ29-52a, ZX4) constituent des délaissés destinés à l'exploitation voisine
- **De donner tous pouvoirs** à Monsieur le Maire pour signer tous documents et effectuer toutes démarches nécessaires auprès de la DREAL et des services fiscaux.

Informations sur les décisions prises par délégation du conseil municipal

Sans objet.

Questions diverses

Sans objet.

Informations de Pays de Blain communauté

Sans objet.

Informations sur les comités consultatifs

Sans objet.

Monsieur le Maire clôture ce dernier conseil municipal du mandat par un discours :

S'agissant du dernier conseil municipal de la mandature, je tenais à le clôturer comme le démarrage de la mandature, avec un discours.

Un mandat de 6 ans, c'est à la fois long et court : il est long et nécessite de tenir le rythme dans la durée et ne pas s'essouffler au démarrage. 6 ans, cela permet d'avoir le temps d'agir et de mettre en œuvre le programme du mandat, entre ce qui est prévu et ce qui l'est moins, de mettre en place de nouvelles politiques ou de nouveaux services à la population ; et court car le temps de

mise en place de certains projets peut être quant à lui très long. Qui s'est confronté à la chose publique, à l'exercice d'un mandat local, avec ses contraintes réglementaires, techniques, financières, en lien avec l'obtention de subventions, un nombre d'agents limité, sait que l'on ne peut claquer des doigts et obtenir un résultat immédiat. Rien qu'un simple changement d'horaire d'éclairage public nécessite une décision des élus, un arrêté municipal, l'intervention de 2 agents (technique et administratif), d'une entreprise extérieure, pour avoir le résultat escompté.

Un mandat d'élu local, c'est du temps bénévole, c'est ne pas compter ses heures pour participer à la vie de la commune, dans l'intérêt collectif des habitants. C'est intervenir le soir ou le weekend à des événements prévus, ou imprévus comme des divagations d'animaux, des arbres sur les voies ou des inondations, c'est anticiper l'activation d'un plan communal de sauvegarde, c'est gérer en local les conséquences d'une crise sanitaire.

Mais un mandat d'élu local est très riche, passionnant, fait de rencontres, de partage, d'écoute, de mise en place de projets novateurs pour la commune. Évidemment l'aménagement du centre-bourg aura des conséquences durables et positives sur notre commune. La construction d'un nouveau centre technique va faciliter le fonctionnement du service technique. L'ouverture de la maison France Services et la reprise en régie de l'agence postale également, en facilitant le quotidien des habitants. Les festivités du 80^e anniversaire de la Reddition ont permis de faire connaître notre histoire locale et faire venir des milliers de personnes sur la commune. La rénovation de l'église, un coût conséquent, mais un bien symbolique à préserver. Beaucoup d'actions d'envergure un peu plus limitée sont néanmoins impactants : la mise en place d'un rucher municipal, la plantation d'arbres avec l'opération 1 naissance 1 arbre, la mise en place de distributeur de protections hygiéniques, l'atlas de la biodiversité communale et la mise en place d'un plan de gestion différenciée des espaces verts, les repas à 1€, la distribution de graines mellifères, l'aménagement d'espace de stockage pour les associations, la reprise des dossiers de subvention, l'entretien courant des bâtiments publics, l'augmentation de la capacité d'accueil au périscolaire/accueil de loisirs, le dispositif argent de poche, la réduction de nos dépenses d'énergie et l'installation de panneaux photovoltaïques, l'ouverture vers l'EHPAD avec des repas servis pendant l'été aux enfants de l'accueil de loisirs, la formation des jeunes à la conduite en vélo sur la route et la mise en place de chaudières et ralentisseurs, le soutien aux médecins avec la création d'un local leur permettant d'avoir deux salles de consultation, les actions du conseil municipal des enfants tels que la fête du bonheur ou le déploiement de nouveaux jeux, Bouvron en Couleur, street art et vaches colorées, le partenariat avec des mutuelles, et ces derniers jours la végétalisation de la cour de l'école publique. J'espère ne pas avoir oublié trop d'actions.

Je tenais à remercier sincèrement l'ensemble des élus qui ont œuvré durant le mandat, avec un mot pour chacun d'entre vous.

BAILLERGEAU-STEFFEN SABINE, pour ta volonté de faire avancer le transport solidaire et ton implication au CCAS

BICHON ALBERT, pour votre assiduité aux commissions d'urbanisme et le sérieux que vous y avez mis

BLANCHARD FRANCIS, pour tout ce que tu as pu m'apporter dans la gestion d'équipe, pour les débats riches que l'on a pu avoir dès le début du mandat qui m'ont beaucoup apporté, m'ont parfois un peu bousculé mais pour la bonne cause, les bons mots et ton humour également, un remerciement pour ton travail titanesque sur le PLUi, l'écoquartier, l'aménagement du centre-bourg.

BORÉ MAUD pour ton implication dans la vie économique locale

CHARRIAU GAËL pour ton soutien sans faille à la culture et aux mobilités, en apportant tes expériences associatives et personnelles

DUFOUR-GATTI MERCÉDÈS pour ton implication au sein du CCAS, pour la mise en place du repas des aînés et la distribution des colis

GASTARD CAROLINE pour beaucoup des actions que tu portes au quotidien, mais surtout pour les 80 ans, sacré moment de notre vie d' élu, ce fut un projet tellement impactant dans la vie de notre commune ; et pour tes dix idées à la minute qui amènent à réfléchir et innover.

JEUSSET JÉRÉMY pour ton souci quotidien que nos actions aient le plus d'impact sur le développement durable, pour le pilotage des actions sur la mobilité et l'écologie

LE MENE JERÔME pour ta bonne humeur, et ton souhait de t'investir malgré la fin du mandat qui approchait

LE PENHUIZIC LAURENCE pour n'oublier personne sur le bord du chemin, évidemment en lien avec le CCAS, et pour chercher à être le plus équitable et juste, avec les associations.

LECLERC MURIELLE pour vos réflexions pertinentes et constructives lors des conseils municipaux

LORIEUX WOLFF ARMELLE joker !

MALO SYLVAIN pour ton implication forte auprès des associations sportives

MÉNORET THIERRY pour ta bonne humeur et ta passion pour la photo mise au service de la collectivité

PIJOTAT MAX pour tous les cheveux que vous avez failli me faire arracher sur la tête, mais aussi pour beaucoup de réflexions fort pertinentes sur la commune. On a beau ne pas toujours être d'accord, sur la forme, sur le fond on a pu se rejoindre plus d'une fois.

PIERREHELOISE pour ton implication dès que ton emploi du temps le permettait, parfois avec la fatigue du travail de la nuit

POUGET JACQUES pour le suivi d'un des grands dossiers du mandat, le nouveau centre technique, et pour le pilotage avec Francis du quotidien des services techniques

RAVDJEE SHAMY pour ton envie de faire rayonner Bouvron et diffuser la culture avec un grand C

ROUILLÉ EMMANUEL pour ton implication au sein du conseil municipal des enfants et pour tes bons conseils en lien avec la sécurité des personnes et des salles

SAMZUN XAVIER pour avoir permis de transmettre tes passions pour le Patrimoine et le vélo au sein d'actions à destination du public

SHAMMAS CLOTILDE pour ta rigueur juridique, ton pilotage du CME avec passion. Je suis heureux que tu voies enfin une réalisation concrète et pérenne avec le réaménagement de la cour d'école, après avoir vécu bien des difficultés à remettre sur pied le service enfance et assurer la réorganisation du Périscolaire et Accueil de loisirs : cela en valait la peine, depuis septembre les taux d'occupation n'ont jamais atteint les plafonds !

Merci à tous, pour le temps consacré à la collectivité. Merci à vos familles, conjoints, conjointes, enfants, pour la compréhension lors de vos absences en soirées, en journée, parfois la nuit lors d'astreintes.

Evidemment un grand merci aux agents, qui nous ont accompagné sur ce mandat, car sans eux il serait bien compliqué de mettre en place des actions. Un merci spécifique à Charline, qui nous accompagne maintenant depuis 5 ans à Bouvron, elle a passé un cap, et j'espère qu'elle en passera d'autres, sur Bouvron. Nous aurons mené collectivement un travail fantastique, régulièrement semé d'embûches, mais toujours, définitivement toujours, tourné vers l'intérêt collectif.

Merci.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

Le secrétaire de séance,



Emmanuel VAN BRACKEL

Maire de BOUVRON

